

Avis public

Municipalité du Village de Tadoussac

Aux Contribuables de la susdite municipalité

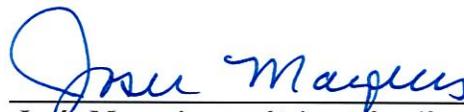
AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussignée, secrétaire-trésorière-adjointe de la
susdite municipalité, QUE :**

Le Conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac adoptera, le 25^e jour de janvier 2022 à 19h00, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 386 AYANT POUR OBJET LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
2022 ET DE FIXER LES TAUX POUR L'ANNÉE 2022 POUR LA TAXE
FONCIÈRE ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUTS, D'ASSAINISSEMENT ET D'ORDURES AINSI QUE D'AUTRES
TARIFS**

DONNÉ À TADOUSSAC CE 17 JANVIER 2022



Josée Marquis, secrétaire-trésorière-adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant Tadoussac, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 et 16 heures, le 17^{ième} jour du mois de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de janvier 2022.



Josée Marquis, secrétaire-trésorière-adjointe

